



Lancement des inscriptions des classes à horaires aménagés musique (CHAM)

En partenariat avec l'école primaire Claude Chary et le Collège Salvador Allende à Bourgoin-Jallieu, le Conservatoire Hector Berlioz CAPI lance les inscriptions pour intégrer les Classes à Horaires Aménagés Musique pour la rentrée 2024 - 2025. Les dossiers d'inscription sont à rendre avant le 3 mai pour les primaires et avant le 27 mars pour les collégiens.

CHAM PRIMAIRE : du CE1 au CM2

Les classes musicales permettent à l'élève de concilier au mieux sa scolarité avec un enseignement artistique approfondi grâce à un parcours adapté.

Le projet pédagogique associe les deux établissements suivants :

- École Claude Chary : l'élève suit **les apprentissages de son niveau scolaire, selon les programmes de l'Éducation Nationale ;**
- Conservatoire Hector Berlioz CAPI : **l'élève suit un enseignement musical dispensé par les enseignants du conservatoire.** Les enseignants effectuent conjointement le suivi pédagogique et l'évaluation des élèves.

Les CHAM peuvent accueillir des enfants de **toute l'agglomération capiséroise ou hors CAPI. 24 places en CE1** sont ouvertes aux **enfants débutants en musique**, et **quelques places en CE2/CM1** pour des **enfants non débutants**. La scolarité est gratuite (hors frais de location d'instrument).

Dossier de demande d'admission :

À retirer entre le 5 mars et le 3 mai 2024 :

- Au conservatoire : 1 Avenue des Alpes - 38 300 Bourgoin-Jallieu ;
- À l'école Claude Chary : 8/10 Boulevard de Champaret - 38 300 Bourgoin-Jallieu.

À retourner à l'école Claude Chary jusqu'au vendredi 3 mai 2024.

Contact et renseignement :

Retrouvez plus d'informations sur le site : conservatoire.capi-agglo.fr

Réunion d'information : **Lundi 25 mars 2024 à 18h30 à l'école Claude Chary**

- Conservatoire Hector Berlioz CAPI : **04 74 93 54 05 / conservatoire@capi38.fr**
1, Avenue des Alpes - 38 300 Bourgoin-Jallieu
- Ecole Claude Chary : Karine LE FLOHIC, directrice / **04 74 93 02 46**
8/10 Boulevard de Champaret - 38 300 Bourgoin-Jallieu

CHAM COLLÈGE : de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Grâce à un aménagement d'horaires, les classes musicales permettent à des adolescents (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) montrant une forte motivation pour la musique de **concilier au mieux leur scolarité avec un enseignement artistique approfondi**. La 6^{ème} CHAM s'adresse à des adolescents souhaitant débiter la musique ou déjà musiciens désireux de poursuivre leur formation ; **Les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} CHAM** s'adressent à des adolescents, issus de la 6^{ème} CHAM ou déjà en cursus d'études musicales au conservatoire ou dans un autre établissement d'enseignement artistique.

Avec l'apprentissage des instruments et le travail vocal approfondi, le projet des classes à horaires aménagés revêt une grande dimension artistique et scénique, permettant aux élèves de faire émerger, par les différentes pratiques qui leur sont proposées, des aptitudes de savoir-être, d'écoute, de conscience de sa place dans le groupe ...

Découvrez l'organisation de l'enseignement ci-dessous :

Enseignement général :

L'organisation permet de suivre **une scolarité normale au collège**. **L'enseignement général respecte les programmes et les heures d'enseignement officiels de l'Education Nationale**. En plus de l'heure d'éducation musicale obligatoire, les élèves bénéficient **d'une heure spécifique de chant choral et d'une heure d'éducation musicale** renforcée en 4^{ème} et 3^{ème}, intégrées à l'emploi du temps du collège. Le choix de la CHAM n'exclut aucune langue vivante mais ne permet pas de suivre d'autres options (latin, sport, ouverture internationale).

Enseignement artistique :

Au collège, apports ponctuels en expression corporelle, enrichissant le travail vocal collectif.

Au conservatoire, le jeudi après-midi principalement sur le temps scolaire (les cours de pratique collective restent positionnés en dehors du temps scolaire avec les autres élèves du conservatoire (hors CHAM)).

Classe de 6^{ème} :

Les élèves débutants découvrent la musique en suivant **le cours d'instrument ainsi que le cours de formation et culture musicale**, enrichis par les différents **concerts et spectacles proposés** par le conservatoire.

L'orientation instrumentale des élèves débutants **prendra en compte les vœux formulés**, mais sera validée en fonction des places disponibles dans les classes du conservatoire.

Les élèves déjà musiciens au conservatoire poursuivent leur parcours avec le cours d'instrument, la formation et culture musicale et la pratique collective.

Classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} :

Tous les élèves poursuivent leur cursus musical.

Dossier de demande d'admission :

Début mars par téléchargement sur le site internet du conservatoire ou du collège S. ALLENDE.

La fiche de candidature est à renvoyer **avant le mercredi 27 mars 2024**, par courrier au collège ou par mail :

candidature.chamallende@ac-grenoble.fr

Étude des dossiers et entretien : **Jeudi 4 et vendredi 5 avril entre 16 h et 19 h** (dates et horaires à confirmer).

Contact et renseignement :

Pour tout complément d'information, consulter les sites respectifs du conservatoire et du collège :

➤ **conservatoire.capi-agglo.fr**

➤ **allende-isere.ent.auvergnerhonealpes.fr**

➤ **candidature.chamallende@ac-grenoble.fr**